

Objet : Communiqué de presse

**MERCOSUR
Non à la fragilisation du monde rural et de ses éleveurs**

L'Association des maires ruraux de France a été sensibilisée dans de nombreux territoires par des éleveurs qui s'inquiètent du sort de leur activité économique en marge des échanges sur le Mercosur. La qualité alimentaire de la production agricole française ne doit pas être fragilisée par des accords qui mettraient nos agriculteurs dans une position difficile vis-à-vis d'un modèle économique déjà largement impacté. De plus, cet accord risque d'altérer la qualité alimentaire en raison d'intrants autorisés par d'autres pays, quand la réglementation européenne les interdit.

Le tout avec un impact sur la santé et l'alimentation dans nos assiettes et plus particulièrement nos cantines. Cette concurrence déloyale vis-à-vis de nos éleveurs via des accords internationaux impactent directement le développement économique des territoires ruraux français.

Or, quasiment rien de ce qui avait engendré une contestation agricole, trace d'un réel désarroi, n'a aujourd'hui été traité sur le fond. Les élus ruraux qui côtoient, et administrent aussi ces populations, sont aujourd'hui inquiets de la perspective de l'impact de l'accord de libre-échange du Mercosur. La colère du monde rural gronde à nouveau et les Maires ruraux sont et seront solidaires de ces acteurs économiques clés de nos campagnes. À cela s'ajoutent des décisions scandaleuses comme l'arrêt de la collecte du lait par la société Lactalis, d'ici deux ans pour de nombreux éleveurs. Plus qu'une procédure cavalière, elle fait fi des obligations liées à tout élevage, preuve d'une coupable méconnaissance de l'élevage.

Pour toutes ces raisons, l'Association des Maires Ruraux de Loire-Atlantique, aux côtés de l'Association des maires ruraux de France, appelle l'ensemble des parlementaires et des responsables politiques français, le Premier ministre et le Président de la République, à ne pas ouvrir une brèche supplémentaire qui fragiliserait la vie de nos territoires ruraux.

